

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1465

présenté par
M. Wauquiez, M. Berger, Mme Dalloz, M. Le Fur, M. Liger, M. Ray, M. Barnier, M. Bazin,
Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard,
M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup,
Mme de Maistre, M. Descoeur, Mme Dezarnaud, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller,
M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeon,
Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Nury, M. Pauget,
Mme Petex, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot et M. Vermorel-Markes

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	66 646 442
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	0	66 646 442
SOLDE	-66 646 442	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à supprimer l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Créée pour simplifier l'action territoriale, l'ANCT a finalement ajouté une couche supplémentaire dans un millefeuille administratif déjà dense. Son maintien n'apporte plus la clarté ni la réactivité que les élus locaux et les citoyens attendent. La commission d'enquête du Sénat sur les agences a récemment recommandé sa suppression.

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires, il n'est plus soutenable de conserver des structures redondantes qui consomment des ressources au détriment de l'action directe. L'argent public doit d'abord servir les Français, pas nourrir la bureaucratie.

Les missions actuellement remplies par l'ANCT seront confiés aux services de l'État et notamment aux préfetures.

En conséquence, il est proposé de retirer 66 646 442 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de l'action 13 « soutien aux opérateurs » du programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ».